

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 AVRIL 2025

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 25 mars 2025, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de M. GAUTHIER Damien, Maire.

Présents : Mrs TURCIN François, SAVARY Olivier, SODOYER Philippe, RATTE Xavier (adjoints), Mme SEGALT Sylvie, Mrs DI-BLAS Bruno, LAROCHE Pierrick, NOLET Luc,

Absents représentés : Mme SEGUINOT Emilie (pouvoir donné à Mme SEGALT Sylvie) ; Mme DA SILVA PINHO Lucia (pouvoir donné à M. TURCIN François) ; M. ZAROS Bruno (pouvoir donné à M. SAVARY Olivier) ; M. VILLEDIEU Yannick (pouvoir donné à M. LAROCHE Pierrick)

Secrétaire de séance : M. RATTE Xavier

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 17 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :
délibération n° 2025-06/17.03-01 : autorisation au Maire de signer une convention de voirie - projet éolien des Muscaris

Point n° 1 - Approbation du compte de gestion 2024 (délibération n° 2025-07/03.04-01)

Le Maire évoque le compte de gestion dressé par le Trésorier du Centre de Gestion Comptable de CHABLIS qui fait apparaître les résultats suivants :

section de fonctionnement	
dépenses 2024	711 522,38 €
recettes 2024	875 592,50 €
résultat de 2024	164 070,12 €
résultat à la clôture de 2023	478 475,36 €
résultat à la clôture de 2024	642 545,48 €
section d'investissement	
dépenses 2024	288 766,78 €
recettes 2024	227 559,22 €
résultat de 2024	- 61 207,56
résultat à la clôture de 2023	- 186 262,66 €
résultat à la clôture de 2024	- 247 470,22 €

Ces écritures étant conformes à celles du compte administratif, le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2024.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion 2024 dressé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de CHABLIS.

Point n° 2 - Approbation du compte administratif 2024 (délibération n° 2025-08/03.04-02)

Chaque membre du Conseil Municipal reçoit un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes, tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement :

dépenses de fonctionnement

	BP 2024	CA 2024
charges à caractère général	297 856,00 €	271 592,03 €
charges de personnel	150 480,00 €	141 221,95 €
atténuation de produits	62 608,00 €	61 714,00 €
autres charges de gestion courante	212 795,00 €	206 296,38 €
charges financières	20 400,00 €	26 111,79 €
charges exceptionnelles	1 000,00 €	
opération d'ordre	581 198,43 €	
dotations aux amortissements	4 797,94 €	4 586,23 €
total	1 330 335,37 €	711 522,38 €

recettes de fonctionnement

	BP 2024	CA 2024
atténuation de charges	0,00 €	406,00 €
résultat antérieur reporté	478 475,36 €	
produits des services	18 000,00 €	20 621,31 €
impôts et taxes	611 796,00 €	609 385,11 €
dotations et participations	171 964,01 €	177 468,19 €
autres produits de gestion courante	50 100,00 €	67 612,15 €
produits financiers	0,00 €	59,33 €
produits exceptionnels	0,00 €	40,41 €
Total	1 330 335,37 €	875 592,50 €

dépenses d'investissement

	BP 2024	CA 2024
déficit antérieur reporté	186 262,66 €	
dépenses financières	83 000,00 €	79 303,41 €
immobilisations incorporelles	40 000,00 €	15 120,00 €
immobilisations corporelles	518 582,00 €	194 343,37 €
total	827 844,66 €	288 766,78 €

recettes d'investissement

	BP 2024	CA 2024
dotations, fonds et réserves	189 060,00 €	189 060,99 €
subventions d'investissement	50 000,00 €	33 012,00 €
recettes financières	3 000,00 €	900,00 €
amortissements	4 586,23 €	4 586,23 €
opération d'ordre	581 198,43 €	
total	827 844,66 €	227 559,22 €

Le Maire s'étant retiré de la salle, M. TURCIN François prend la présidence du Conseil Municipal. Etant donnée la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de CHABLIS, il est proposé d'adopter le compte administratif 2024 dressé par le Maire et qui se résume comme suit :

	fonctionnement		investissement	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés		478 475,36 €	- 186 262,66 €	
résultat de l'exercice		164 070,12 €	- 61 207,56 €	
résultats de clôture		642 545,48 €	- 247 470,22 €	

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2024 dressé par le Maire.

Point n° 3 - Affectation du résultat 2024 (délibération n° 2025-09/03.04-03)

A la clôture de l'exercice 2024 apparaît un déficit d'investissement de 247 470,22 € qu'il convient de couvrir.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de 642 545,48 €, il est proposé de virer la somme de 247 470,22 € sur le compte 1068 en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé). Le solde soit 395 075,26 € est repris en recettes de fonctionnement sur le compte 002 (résultat antérieur reporté).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point n° 4 - Vote des taux des taxes pour 2025 (délibération n° 2024-10/03.04-04)

La commune a reçu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 pour permettre de voter les taux.

Pour mémoire, les taux votés en 2024 étaient les suivants :

taxe foncière sur le bâti : 36,84 % (taux communal et départemental)

taxe foncière sur le non bâti : 25,59 %

taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,72 %

Il est proposé de ne pas changer les taux pour 2025 : ceci ferait un produit fiscal attendu de 431 354 €. Des allocations compensatrices seront versées à hauteur de 31 933 €, montant diminué du FNGIR pour 51 470 € et de la contribution due suite à l'application du coefficient correcteur calculé suite à la réforme de la TH pour 86 752 € soit un montant total prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale de 325 065 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point n° 5 - Vote des subventions aux associations pour 2025 (délibération n° 2025-11/03.04-05)

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de reconduire le principe de conditionner le versement des subventions à la production d'une demande accompagnée de divers documents (statuts, composition du bureau, bilan financier).

Après délibération, il est décidé à l'unanimité que les subventions ci-dessous seront versées et, en cas de nouvelle demande qui arriverait après le vote du budget, elle serait étudiée en commission et présentée au conseil :

Aides à domicile	500 €
Amicale des pompiers de MALIGNY	900 €
Association Culturelle du Pays Chablisien	300 €
Association Sportive du Serein	300 €
Association des Conjointes Survivants	150 €
Tennis de table de Varennes	300 €
La Vandoise du Serein	200 €

Point n° 6 - Fongibilité des crédits pour 2025 (délibération n° 2025-12/03.04-06)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la nomenclature M57 a remplacé pour l'assemblée délibérante, la possibilité de voter des dépenses imprévues par une autorisation donnée au Maire de procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond fixé par cette dernière au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer le taux à 7,5 % pour la section de fonctionnement et à 7,5 % pour la section d'investissement au sein du budget de la commune pour 2025.

Point n° 7 - Vote du budget pour 2025 (délibération n° 2025-13/03.04-07)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de budget pour 2025 :

dépenses de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025
charges à caractère général	297 056,00 €	311 608,00 €
charges de personnel	150 480,00 €	150 480,00 €
atténuation de produits	62 608,00 €	62 608,00 €
autres charges de gestion courante	212 795,00 €	192 920,00 €
charges financières	20 400,00 €	25 400,00 €
charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €
opération d'ordre	581 198,43 €	498 928,15 €
dotations aux amortissements	4 797,94 €	4 797,94 €
total	1 330 335,37 €	1 247 742,09 €

recettes de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025
résultat antérieur reporté	478 475,36 €	395 075,26 €
produits des services	18 000,00 €	15 000,00 €
impôts et taxes	611 796,00 €	621 772,00 €
dotations et participations	171 964,01 €	154 794,83 €
autres produits de gestion courante	50 100,00 €	61 100,00 €
total	1 330 335,37 €	1 247 742,09 €

dépenses d'investissement

	BP 2024	BP 2025
solde exercice précédent	186 262,66 €	247 470,22 €
dépenses financières	83 000,00 €	81 000,00 €
immobilisations incorporelles	40 000,00 €	55 000,00 €
immobilisations corporelles	518 582,00 €	423 014,38 €
total	827 844,66 €	806 484,60 €

recettes d'investissement

	BP 2024	BP 2025
dotations, fonds et réserves	189 060,00 €	270 208,22 €
subventions	50 000,00 €	29 762,00 €
recettes financières	3 000,00 €	3 000,00 €
amortissements	4 586,23 €	4 586,23 €
opérations d'ordre	581 198,43 €	498 928,15 €
total	827 844,66 €	806 484,60 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le projet de budget présenté par le Maire pour 2025, projet de budget qui s'équilibre à la somme de 1 247 742,09 € en section de fonctionnement et à 806 484,60 € en section d'investissement.

Questions et informations diverses

1 - malgré la création d'un parking vers le cimetière, à proximité de l'école, il est toujours constaté que des familles se garent de façon anarchique, notamment devant les portes du CPI, au détriment de la **sécurité des enfants à la sortie des classes**. Il est fait appel au bon sens et au civisme pour que les règles élémentaires de sécurité soient respectées ; que les trottoirs soient laissés libres pour que les enfants puissent les emprunter sans souci.

2 - le Maire rappelle que la commune a été saisie de deux demandes de **stationnement de food truck** et demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner tant sur le tarif à demander que sur la périodicité de facturation. Après discussion, il est décidé de demander 10 € par mois sans branchement électrique et 20 € par mois avec branchement électrique pour une facturation trimestrielle.

3 - le Maire rappelle qu'une **manifestation de soutien de l'école et de la ruralité** est organisée par les représentants des parents d'élèves avec le soutien de la municipalité le samedi 5 avril 2025 à partir de 15 h 00. Le rendez-vous est donné place du Lavoir pour un défilé dans les rues du village jusqu'à l'école où seront prononcés les discours et où aura lieu la signature d'un arrêté interdisant la fermeture de poste à l'école.

4 - le **second adjoint technique est titulaire** depuis le 1^{er} mars 2025 et a passé le Caces conducteur d'engins de chantier.

5 - une **visite du chantier du parc éolien de Vézannes** est organisée par la société H2Air le 12 avril avec un départ en bus de l'école de MALIGNY : 20 personnes sont inscrites.

6 - l'habitante du 1 **rue du Moulin** dont la maison accuse des problèmes de solidité a sollicité la DDT pour que des solutions d'urgence soient mises en place (retrait des embâcles, mise en place d'un batardeau pour diagnostic des travaux à effectuer sur la maison).

7 - l'architecte retenu lors d'une précédente séance du Conseil Municipal a commencé les **relevés dans le bâtiment de la Mairie**.

8 - le 17 avril à 14 h les services de la DDT feront une réunion pour faire le point sur le **PPR inondation et coulées de boues**. Les projets de carte de zonage et de règlement seront présentés.

9 - la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 10 avril prochain à 20 h 30. Au cours de cette réunion, le **Syndicat du Bassin du Serein** présentera son étude sur les méandres du Serein et les travaux sur le barrage. Une délibération sera ensuite proposée au vote pour autoriser le Syndicat à poursuivre ses études.

10 - M. TURCIN François informe les membres du Conseil Municipal qu'il prendra très prochainement contact avec les propriétaires d'un **terrain au bord du Serein sur lequel sont entreposés des branchages** pour que ceux-ci soient retirés. En effet, en cas de crue, les branchages risqueraient d'être emportés et de créer des désordres d'écoulement de l'eau.

11 - M. SAVARY Olivier rend compte de la visite sur place de l'entreprise chargée de la **clôture du terrain sur lequel se situe le hangar** qui est satisfaisante. L'ancienne clôture a été correctement démontée, les trous laissés par les anciens poteaux ont été rebouchés et les bornes

ont été repérées ; La ferraille issue du grillage et des poteaux sera recyclée. Le début des travaux est espéré pour la fin du mois d'avril.

12 - M. LAROCHE Pierrick, au nom de la commission caveaux de la Saint Vincent 2027 demande à pouvoir bénéficier de la sono pour la réunion prévue le mardi 8 avril 2025 ainsi que d'un paper board.

13 - suite à la visite de contrôle des installations sportives et de jeux, la structure de la place Lafarge a été démontée. Un devis a été sollicité pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle structure aux normes et compatible avec les contraintes du terrain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,

M. RATTE Xavier,



Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

